

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**

JCT/IC/NL – N° CCAS_2020DL009

Date de convocation : 14 février 2020

Affichage du compte-rendu : 27 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'an deux mille vingt , le vingt février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, Espace Lachenal, sous la présidence de Madame Martine BONNAUD.

Présents : Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Roger VINCENT

Excusés / absents : Jean-Claude TALBOT, Souade KACI, Gilles BARRET, Jeanine BOICHON, Annie BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Martine BONNAUD

Le compte administratif de l'année 2019 a été arrêté aux résultats suivants :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
Fonctionnement	481 046,29 €	535 379,32 €	54 333,03 €
Investissement	3 332,74 €	18 216,85 €	14 884,11 €
Excédent global de clôture 2019			69 217,14 €

Il convient de rapprocher ces résultats des prévisions de 2019 afin d'examiner la réalité de la gestion.

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Différence(s)	Taux
Dépenses	575 353,38 €	481 046,29 €	94 307,09 €	83,61 %
Recettes	575 353,38 €	535 379,32 €	39 974,04 €	93,65 %

INVESTISSEMENT	Prévisions 2019	Réalisations	Différence(s)	Taux
----------------	-----------------	--------------	---------------	------

		2019		
Dépenses	16 511,64 €	3 332,74 €	13 178,90 €	20,18 %
Recettes	16 511,64 €	18 216,85 €	- 1 705,21 €	110,33 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 83,61 %.

Les charges de personnel :

Le budget du personnel traduit l'exécution d'obligations réglementaires, notamment :

- la prise en compte de l'évolution de la carrière des agents (GVT : avancement de grade, avancement d'échelon),
- les augmentations réglementaires qui incombent aux employeurs publics (augmentation des charges et cotisations sociales), nuancées par la prise en compte des exonérations de charges patronales sur l'année,
- de la mise en œuvre effective des mises à disposition du personnel « ville » auprès du CCAS. Ces mises à disposition reflètent en effet la structuration des services fonctionnels de la ville réalisant des missions pour le compte de l'action sociale et permettant ainsi aux agents du CCAS de se centrer sur leur cœur de métier.

Pour ce qui concerne le service d'aide et d'accompagnement à domicile, le taux d'exécution 2019 de la masse salariale se situe à hauteur de 83,09 %. Ces dépenses s'élèvent à 410 483,84 €.

Ce taux d'exécution s'explique cette année :

- globalement par la nature de l'activité du service d'aide et d'accompagnement à domicile, aléatoire selon le contexte démographique des personnes aidées (hospitalisation, décès, entrée en institution...) et leur plan d'aide évolutif, déterminé par les médecins.
- par les incidences des choix de gestion des ressources humaines.

En effet, en 2019, le nombre d'heures effectuées par les agents sociaux titulaires et remplaçants est en diminution par rapport à l'année 2018. Ainsi, 11 707 heures (contre 13 191 heures en 2018, 14 791,50 heures en 2017, 14 769 heures en 2016, 16 222,5 heures en 2015, 15 678,50 heures en 2014) ont été servies à 94 personnes âgées (contre 99 en 2018, 105 en 2017, 109 personnes âgées en 2016, 120 en 2015, 118 en 2014).

La différence entre le BP 2019 et le CA 2019 s'explique par les corrélations suivantes :

- la nature de l'activité aléatoire du SAAD (décès, hospitalisations, entrée en institution),
- des vacances de poste, le non remplacement d'agents absents pour maladie, ou suite à départ en retraite induites par des difficultés de recrutement sur les métiers de l'aide à domicile. Ces emplois étant en tension, le service doit parfois recourir exceptionnellement à des diminutions d'intervention auprès des usagers, voire des annulations pour des prises en charge non prioritaires,
- les absences de certains personnels entraînant la baisse des traitements (passage à 1/2 traitement) ainsi que du régime indemnitaire sur une moitié de l'année et la réfaction du jour de carence et des titres restaurant,

- la mobilité inter fonction publique pour un personnel suite convenance personnelle finalisant une reconversion professionnelle,
- la réalisation sur l'année pleine des exonérations de charges pour les personnels non titulaires.

L'acquisition des repas portés :

En 2019, 6 620 repas ont été servis (contre 7 704 en 2018, 6 992 en 2017, 6 084 repas en 2016, 5 418 en 2015) pour 44 personnes (contre 46 en 2018 et 44 les deux années précédentes).

Le coût d'acquisition des repas s'élève en 2019 à 26 359,76 € (contre 33 218,09 € en 2018, 27 774,49 € en 2017, 25 499,37 € en 2016 et 23 825,00 € en 2015).

Les autres dépenses ont permis de réaliser les actions suivantes :

L'analyse de la pratique et la formation :

La dépense pour la poursuite d'analyse de la pratique pour les personnels du SAAD s'est élevée à hauteur de 3 600 €. Cette prestation constitue une importante mesure de prévention contre les risques psychosociaux auxquels ces personnels peuvent être exposés.

Les recettes :

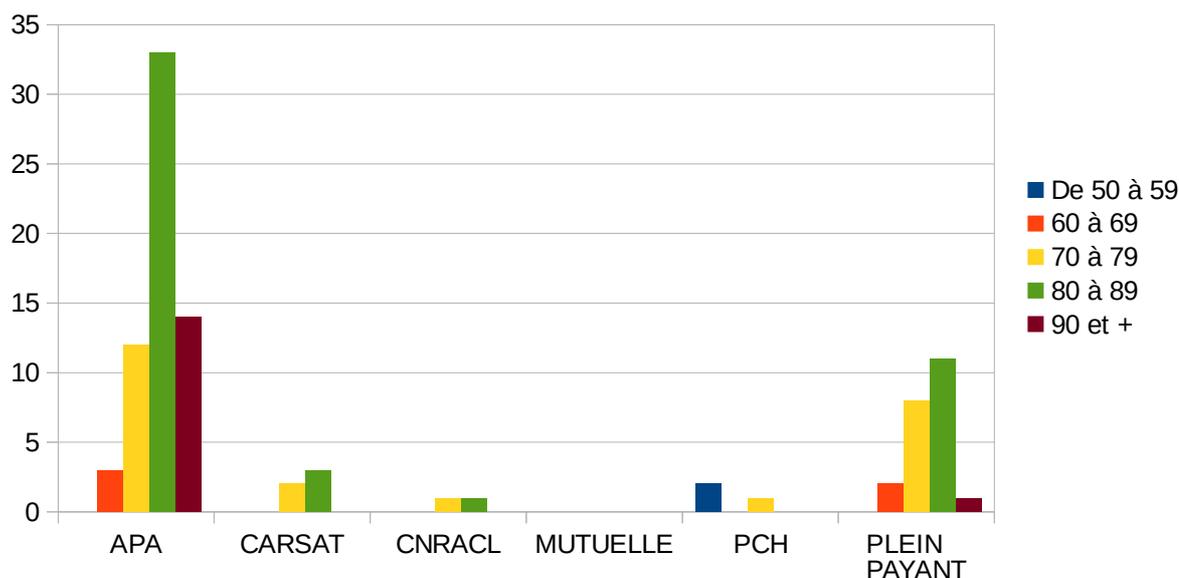
Le taux de réalisation des recettes est de 93,65 %. Elles sont inférieures aux prévisions et sont principalement constituées par :

- le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2018 à hauteur de 103 545,38 €,
- la subvention du CCAS à hauteur de 117 408,00 €,
- les prestations d'aides à domicile qui s'élèvent à 229 939,93 € (participations familiales et participation des organismes officiels),
- les atténuations de charge du personnel et autres recettes diverses s'élevant à 43 435,23 €,
- les prestations du portage de repas pour 8 320,05 € (participation des familles),
- la quote parts des subventions d'investissement de 2 250,00 €,
- et des recettes diverses (pénalités sur marchés, remboursement cotisation d'assurance,...) à hauteur de 480,73 €.

Les bénéficiaires des prestations d'aide à domicile et du portage de repas sont très majoritairement des personnes âgées de 80 ans, et plus. L'aide financière majeure est l'APA.

En 2019, le nombre d'inscrits au SAAD est de 94 personnes.

Nombre d'usagers par âge et par prise en charge



L'exécution des dépenses et des recettes dégage ainsi un résultat excédentaire de fonctionnement de 54 333,03 € (contre 103 545,38 € en 2018, 541,83 € en 2017 et 65 009,95 € en 2016). Cette différence s'explique par les aléas d'encaissement des recettes de fin d'année, ce qui a constitué un excédent de « précaution ».

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses :

Elles ont permis l'achat :

- de modules pour compléter le logiciel permettant la télégestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile s'élevant à 543,60 €,
- d'un téléphone supplémentaire pour la mise en place de la télégestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile pour 198,00 €,
- de chaises pour l'accueil à hauteur de 341,14 €,
- de la subvention d'investissement 2018 transférée au compte de résultat pour 2 250 €.

Les recettes :

Leur taux de réalisation est à hauteur de 110,33 %.

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- l'affectation du résultat de l'exercice 2018 (911,64 €),
- les dotations aux amortissements (9 081,31 €),
- le FCTVA (3 723,90 €),
- une subvention attribuée par la Métropole de Lyon pour la mise en place de la télégestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile (4 500 €).

L'exécution des dépenses et des recettes permet de dégager un résultat excédentaire d'investissement de 14 884,11 €.

En conséquence, en l'absence du Président qui a quitté la salle, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADOPTE** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture de **69 217,14 €**.

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200220-CCAS_2020DL009-DE

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Claude TALBOT.